



Note à destination des parents et des élèves

Organisation matérielle à compter du lundi 19 avril 2021 et pour trois semaines

Cours maintenus selon les emplois du temps habituels et visibles sur PRONOTE

Accueil des classes en demi-groupes, 1 jour sur deux avec une alternance hebdomadaire :

Semaine 1 :

- Groupe 1 → présent au lycée lundi, mercredi et vendredi
- Groupe 2 → présent mardi et jeudi

Semaine 2 :

- Groupe 2 → présent au lycée lundi, mercredi et vendredi
- Groupe 1 → présent mardi et jeudi

Les classes qui ont un petit effectif (moins de 18) ne seront pas dédoublées et seront au lycée un jour sur deux.

Les élèves demi-pensionnaires seront accueillis au restaurant scolaire dans le respect de la distanciation.

Le transport scolaire est assuré dans les mêmes conditions.

L'internat accueille toute la semaine en fonction de la situation de chaque élève.

Des espaces de travail surveillés seront mis en place au lycée pour accueillir les élèves qui ne peuvent travailler à la maison à cause de problématiques familiales, sociales, numériques repérées par les équipes.

Organisation pédagogique

L'objectif est d'assurer la poursuite régulière des apprentissages pour tous les élèves dans toutes les disciplines.

La présence des élèves aux cours en présentiel est obligatoire.

Quand ils ne sont pas en présentiel, ils travaillent à la maison selon leur EDT, à partir des différents supports donnés par les enseignants. Certains cours pourront être assurés à distance, en visioconférence ou classe virtuelle.

Certaines classes de BTS pourront être en présentiel tous les jours au vu de la proximité des examens ou des PFMP.

Un regard particulier sera porté sur les élèves en situation de handicap.

Points de vigilance

Rappeler les gestes barrière

Veiller au travail de l'élève quand il est à la maison. **Il faut absolument maintenir le lien avec les apprentissages.**

Vérifier les codes Pronote . Le secrétariat est à votre disposition en cas de problème.

Ne pas hésiter à vous rapprocher du professeur principal ou du CPE en cas de besoin.